

# Portage de la politique publique de sécurité routière

## En quoi consiste votre métier ?

La DREAL assure dans ce domaine un rôle d'information (production, publication et diffusion notamment du baromètre mensuel de la sécurité routière, des plaquettes thématiques, de la carte du trafic routier en région PACA et du bilan annuel en matière d'accidentologie régionale), d'exploitation des données sécurité routière (études thématiques, référent régional) et d'animation régionale (appui et accompagnement auprès des Observatoires Départementaux de la Sécurité Routière, des cellules d'éducation routière des DDT et des coordinations en matière de politiques locales de sécurité routière au travers de structures d'échanges, coordination des démarches nationales et gestion du programme financier.

## Quels contacts, relations professionnelles ?

Animation de plusieurs réseaux : le Club des Chefs de projet sécurité routière regroupant les Directeurs de cabinet des préfetures de département ; le réseau des coordinations sécurité routière et des observatoires départementaux (ODSR).

Animation du pôle d'appui de sécurité routière (PASR) composé de bénévoles, d'agents de la fonction publique d'Etat, de la société civile (médecin) et de retraités.

## Comment intégrez vous les attentes des différents partenaires et parties intéressées ?

Par l'animation des réseaux cités ci-dessus, la remontée et l'analyse de l'information des ODSR, la mise à disposition de ressources du PASR aux coordinations pour la réalisation d'actions de communication de sécurité routière et la réalisation d'actions régionales de sécurité routière .

## Quelle est la contribution de ce poste à l'ensemble des missions et objectifs de la DREAL ?

La sécurité routière s'inscrit dans les politiques globales de développement-durable notamment dans les politiques transports et mobilités. Le programme sécurité et éducation routière est transféré dans son intégralité au ministère de l'intérieur au 1 janvier 2016. Le personnel reste en place au MEDDE en attendant le protocole qui définira les conditions du transfert.

La DREAL est chargé de l'animation régionale de cette politique dont la déclinaison est dévolue aux préfets des départements en liaison directe avec la DSCR.

L'objectif étant de :

- de réduire le nombre d'accidents, de blessés et de tués sur les routes ;
- de mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière ;
- d'améliorer le service du permis de conduire.